



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC

Résolution 2026-06-009

AVIS DE MOTION est donné par JOSIANE SAMSON que lors d'une prochaine séance de ce conseil prévue le 8 juin 2026 à 19 h, le Règlement no RU-2026-02-01 intitulé « *Règlement RU-2023-02-01 amendant le règlement RU-2023-02* relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques *de la Ville de Stanstead* » sera adopté.

Ce règlement aura pour objet de modifier les montants des amendes et autres frais et l'article 6 concernant l'interdiction de stationner un véhicule dans les stationnements publics ci-dessous pour plus de VINGT-QUATRE (24) heures au lieu de QUARANTE-HUIT (48) heures consécutives.

*Copie certifiée conforme, sous
réserve des approbations, donnée
en ce 9 juin 2026*

Hughes Ménard,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Hughes Ménard, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Stanstead, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 9^{ième} jour du mois de juin 2026.

ET J'AI SIGNÉ :

Hughes Ménard,
Directeur général et greffier-trésorier



Stanstead

**PROVINCE OF QUEBEC
REGIONAL MUNICIPALITY OF MEMPHRÉMAGOG COUNTY
TOWN OF STANSTEAD**

PUBLIC NOTICE

NOTICE OF MOTION is hereby given by Josiane Samson that at the next meeting of this council, scheduled for June 8, 2026, at 7:00 p.m., By-law No. RU-2026-02-01, entitled "By-law RU-2023-02-01 amending By-law RU-2023-02 concerning parking and the management of public roads in the Town of Stanstead," will be adopted.

This by-law will amend the amounts of fines and other fees, and Article 6 concerning the prohibition against parking a vehicle in the public parking lots listed below for more than twenty-four (24) hours instead of forty-eight (48) consecutive hours.

GIVEN IN STANSTEAD on June 9th, 2026.

Hughes Ménard,
General Manager and clerk-Treasurer

The present text is not official; thus, the French version prevails.